

PROCÉDURE POUR UNE DEMANDE DE PRÊT D'HONNEUR

- 1** **Contacter le service Commerce** de la ville de Maubeuge pour l'enregistrement du projet et une mise en relation avec Initiative Sambre Avesnois.
- 2** **Se faire accompagner par Initiative Sambre Avesnois**, afin de bénéficier des conseils, des services de l'association, participer aux ateliers collectifs préconisés.
- 3** **Examen de la demande du prêt d'honneur « Cœur de Ville »** par le Comité d'Agrément de l'Association. Un représentant de la Ville, non élu, sera convié, sans droit de vote.

Le Comité d'agrément se réserve le droit d'accepter, d'ajourner ou de refuser le dossier. Il peut émettre des conditions suspensives ou diminuer le montant et la durée demandés si il le juge nécessaire.



PLUS D'INFOS SUR

ville-maubeuge.fr



SERVICE COMMERCE
03 27 53 76 18

Du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rosine.dauvel@ville-maubeuge.fr

VOUS SOUHAITEZ DEVENIR COMMERÇANT À MAUBEUGE ?

Sollicitez un
PRÊT D'HONNEUR,
cœur de ville



PLUS D'INFOS SUR :

ville-maubeuge.fr |   



